



Objet : RAPPORT DE LA COMMISSION

COMMUNE DE ROCHE
Conseil Communal

Roche, le 20 juin 2019

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

De la Commission de Gestion sur le rapport de gestion et extrait des comptes 2018

Préavis n° 43/2019

		Séances						Emoluments		Signatures	
		17.01.19	07.03.19	21.03.19	28.03.19	04.04.19	16.05.19	23.05.19			
Rapporteur :	Nagloo Gilles	X	X	X	X	X	X	X			
Membres :	Seewer Line	X	X	X	X	X	X	X			
	Teixeira Angélique	X	X	X	X	X	X				
	Ecoffey Florian		X					X			
	Fischer David			X	X	X	X	X			
	Keller Christoph	X	X	X	X	X	X	X			

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission de Gestion s'est réunie à plusieurs reprises afin d'analyser différents objets relatifs à la Commune de Roche ainsi qu'à sa gestion. Lors de nos séances, nous avons rencontré chaque Municipal séparément, ainsi que le boursier communal. Nous les remercions de leur disponibilité et de leurs informations respectives.

Nous avons effectué un rapport sur la gestion de la Commune tout en essayant de comprendre son fonctionnement. Nous avons essayé d'être neutres, objectifs et surtout constructifs.

Préavis n° 25/18 – Remplacement de la conduite d'eau aux « Evuex »

Le préavis initial était de CHF 75'000.—. La facture finale s'est montée à CHF 55'000.— auxquels viendra se déduire une subvention de l'ECA de CHF 10'000.—. Le coût réel des travaux est donc de CHF 45'000.—, soit CHF 30'000.— moins élevés que le budget.

Aucun problème n'a été signalé sur ce chantier et la traversée de l'autoroute n'a pas engendré de soucis. La direction des travaux a été effectuée par M. Claude Schneeberger, employé communal. Celui-ci a exceptionnellement réalisé cette prestation car le chantier était de petite envergure et que, en tant que fontainier, il était amené à venir surveiller régulièrement les travaux. Ainsi, les prestations liées au suivi de projet n'ont pas dû être réglées. Il est à souligner que ceci est exceptionnel et que cela ne devrait pas être reconduit. Des questions de responsabilité, et donc d'assurance, pourraient intervenir en cas de problème.

Préavis n° 14/17 – Collecteur EC/EU en Cornaz

Les travaux étaient budgétés à CHF 118'500.—; ceux-ci ont finalement coûté CHF 135'946.60.—, à savoir une plus-value d'environ CHF 17'000.—.

Ce dépassement est principalement dû à l'augmentation du nombre de pieux en bois battus dans le terrain (82 pièces au lieu de 50), à la dépose de l'ancien collecteur ainsi que la dépose et la repose de candélabre.

Préavis n° 28/18 – Travaux dans la Rotzéranne et Prés-Clos

Ces travaux n'ont pas été évalués au niveau des chiffres. Au moment de notre entretien avec le Municipal concerné, peu de prestations ont été réalisées. Il est toutefois relevé que la nouvelle machine à laver la vaisselle située dans la buvette possède des caractéristiques identiques à celles de l'UAPE et de la cuisine de la Rotzéranne. Ce choix est judicieux et permet ainsi de garantir un matériel d'utilisation identique pour toutes les installations. Il est précisé que la Rotzéranne est raccordée à la fibre optique.

Lors des différents budgets présentés par la Municipalité, on peut relever que le montant alloué au chauffage de la Rotzéranne est identique à celui alloué au chauffage du vestiaire du foot. Après discussion, il s'est avéré que les vestiaires du foot ne sont pas chauffés mais qu'ils contiennent l'échangeur de chaleur. Depuis ce dernier, 2 compteurs sont installés, le premier pour la Salle polyvalente (chauffage Rotzéranne) et le second pour le reste du complexe de la Rotzéranne telles que la buvette, l'entrée, etc.

De fait, il est constaté qu'une mauvaise énonciation dans le libellé porte à confusion sur l'utilisation réelle de l'installation de chauffage. Le montant de chauffage est onéreux et nous pouvons constater sur les factures de chauffage émises par le Groupe E que les frais fixes sont relativement élevés par rapport aux frais variables.

Par conséquent, que la Rotzéranne soit surchauffée ou pas chauffée du tout, la différence sur la facture sera faible. A notre sens, il n'est pas normal que la consommation réelle ne soit pas suffisamment prise en compte. En ces temps où les consciences écologiques se réveillent, il faut avouer que de telles pratiques ne favorisent pas à limiter la consommation de chauffage.

Travaux sur la route cantonale

Les travaux sur la route cantonale sont traités dans ce rapport jusqu'à la phase de mise en soumission, notre travail se limitant à l'année 2018. Le dossier d'appel d'offres a été envoyé à 4 entreprises, ce qui est conforme à la procédure « sur invitation » relative aux marchés publics. Pour ce projet, les contacts avec les différents services cantonaux ont été laborieux et M. Rémy Roulet a dû faire preuve de patience, persévérance et de beaucoup de tact. Les travaux seront suivis par un bureau d'ingénieurs civils de la Riviera qui travaille régulièrement avec notre Commune, avec succès. Ces prestations seront rémunérées par rapport à un pourcentage de la facture finale des travaux.

Patrimoine immobilier

La Commune possède 14 biens immobiliers qui sont de natures différentes. La maison de Commune, l'Ancien Moulin, l'école de Prés-Clos ou la station de traitement des Lizettes en font partie. Aucune taxe foncière n'est prélevée sur les biens communaux. Certains objets sont loués et les loyers sont inférieurs au prix du marché, ce qui est une volonté communale d'offrir des loyers abordables sans spéculations ni rendements excessifs. La gestion de ce parc immobilier est suivie par le Municipal en charge aidé de M. Claude Schneeberger. Ces bâtiments répondent, dans l'ensemble, aux directives AEAI (normes de protection incendie). Parfois, certains travaux de rénovation sont réalisés par les employés communaux. La Commission de gestion attire l'attention de la Municipalité sur la nécessité de réaliser des diagnostics amiante avant chaque travail sur des matériaux antérieurs à 1991. Il est primordial que la Commune de Roche, en tant qu'organe public, soit intransigeante avec la santé de ses employés. Ces investissements ont un coût (environ CHF 100.— par échantillon prélevé), ce qui restera toujours moins élevé que des éventuels frais liés à la santé d'une personne.

Les bâtiments communaux subissent régulièrement des améliorations (remplacements de serrures, de portes, luminaires, etc.) mais aucune réserve n'est prévue en cas de travaux de grande importance (remplacement chauffage, canalisations, etc.). De ce fait, en cas de problème, par exemple panne de chauffage et nécessité de remplacer l'installation, il serait nécessaire de faire un préavis avant de réaliser les travaux. Du temps et de l'argent sont ainsi perdus à cause du manque d'un fond financier à disposition. Les loyers encaissés sont directement versés et dilués dans les finances communales. Aucune planification n'est réalisée afin de conserver une valeur immobilière optimale du parc immobilier rotzéran.

Parcs et jardins

Les parcs et jardins de la Commune, dont le verger communal sont entretenus par la Voirie. Seul le remplacement des plantations est réalisé par M. Nicolas Rochat, qui possède de nombreux contacts dans des pépinières. Les essences étant de « vieilles espèces », un intérêt particulier est à apporter à ce lieu.

Le terrain de football est entretenu par le concierge de la Rotzéranne et la tonte des parcs et jardins municipaux est assurée par la Voirie.

De nombreuses déjections canines sont présentes dans le village. Les employés de voirie ont été assermentés afin d'amender les personnes ne respectant pas les usages de bienveillance. Suite à une dénonciation, émanant d'une personne privée, une lettre d'avertissement a été envoyée au propriétaire du chien concerné. Un courrier a aussi été transmis à tous les propriétaires canins afin de leur rappeler les règles concernant ce sujet.

Pour 2018, la répartition du temps accordé à la Voirie aux différentes tâches se répartit principalement entre l'entretien des parcs et domaines (25 %) et le site de la Rotzéranne (13%).

La Voirie possède un responsable sécurité au travail en la personne de M. Gérald Chabloz qui a suivi la formation adéquate. Un autre membre possède un brevet de 1^{er} secours et suit des cours à intervalles réguliers afin de maintenir ce papier en fonction. Lorsqu'une personne suit une formation continue sur un domaine concernant la sécurité, il doit aborder le sujet avec ses collègues afin de leur dispenser une formation « éclair ». Les équipements de sécurité sont gérés par M. Gérald Chabloz.

CMS

Le CMS de notre région est dépendant de l'Asante Sana. M. Eric Portner est membre de la Commission de Gestion de cette société d'utilité publique et financée par la fameuse facture sociale. Notre Commune est obligée de payer ce que le Canton lui demande et n'a aucune marge de manœuvre concernant les dépenses. Toutefois, la présence d'un membre de notre Municipalité dans la Commission de Gestion permet d'avoir un regard critique sur la façon dont est utilisé l'argent de nos impôts.

PME

La Commune de Roche possède 94 PME inscrites sur son territoire. Les relations avec ces sociétés sont globalement bonnes. Il est à noter que certaines entreprises sont locataires de locaux appartenant à la Commune. Aucune réunion, semestrielle ou annuelle, n'a lieu avec les PME. Toutefois, le Municipal concerné est à disposition sur demande et est régulièrement sollicité.

Déchetterie

Le partenariat avec la société Transvoirie se passe bien. De l'avis entendu par les habitants de Roche, ce service est très utilisé et apprécié. Il est à relever que la personne de Transvoirie présente les samedis est particulièrement serviable. Le système fonctionne de façon forfaitaire. C'est à dire que la mise en place des installations ainsi que leur rangement sont facturées par samedi. Les transports des déchets envoyés à la Satom viennent facturés en sus. Seuls le verre et le carton ne sont pas facturés, car revalorisés. Les factures sont transmises mensuellement à M. Eric Portner qui les visent avant de les transmettre au Boursier communal pour paiement. Il est relevé que plusieurs personnes sont présentes sur le site de manière bénévoles. En cas d'accident, elles sont sous la responsabilité de Transvoirie. La Commune paie une prestation de service à une société qui est ensuite responsable de ce qui se passe sur son site. Parfois, des contrôles sont effectués, par pointage, afin de vérifier que des personnes extérieures au village ne viennent pas profiter de notre déchetterie. Une nette amélioration dans le tri des déchets a été constatée et nous ne pouvons que nous en réjouir. Chaque habitant doit se rendre à la déchetterie par ses propres moyens. Toutefois, la Voirie est quelquefois contactée afin d'aider les personnes à mobilité réduite. Dans ce cas, les employés communaux transportent les déchets encombrants les vendredis en fin de journée. Ce service est normalement payant. Néanmoins, en cas de faible quantité de déchets, cette prestation n'est pas facturée. Ceci est judicieux, tant qu'il n'y a pas d'abus.

En 2018, un habitant de la Commune a été expulsé de son appartement. N'ayant pas de logement où se rendre, la Commune a dû mettre à sa disposition un garde-meuble. Cette disposition est légalement obligatoire. Si les meubles ne sont pas récupérés dans un certain laps de temps (6 mois à 1 année), la Commune peut déposer une demande au Préfet pour vendre les meubles. Ces démarches sont relativement longues et durant ce temps, la location du garde-meuble, au frais du contribuable, est toujours en fonction.

Union des Sociétés Locales (USL)

13 sociétés locales sont présentes à Roche et animent le village. Une assemblée annuelle est organisée et le Municipal rencontre les présidents des sociétés semestriellement. La Commune ne participe pas financièrement au fonctionnement des sociétés. Elle effectue des dons ponctuels et met à disposition gratuitement les locaux (Rotzéranne, Maison de Commune, local matériel, etc.) et effectue divers services (tonte terrain de football par exemple). Seul le camp de ski annuel organisé par le Ski-Club est subventionné pour les enfants habitant à Roche uniquement. Les manifestations telles que le 1^{er} août ou la soupe du 1^{er} janvier sont organisées par des membres de l'USL.

Cimetière

Le cimetière est entretenu par la Voirie. La creuse des fosses est elle aussi assurée par ce service. Les habitants de Roche peuvent bénéficier d'un emplacement gratuitement alors que les personnes externes au village doivent payer pour avoir certaines prestations.

Voirie

La Voirie est organisée de manière cohérente et des rencontres régulières ont lieu avec les différents responsables. Un tournus entre les employés est assuré lors de la réalisation des différentes tâches tout en utilisant les compétences de chacun. Chaque employé possède un cahier des charges. Les nouveaux employés le reçoivent avec leur contrat. Les objectifs sont atteints et des entretiens annuels sont réalisés de façon à garantir un suivi d'année en année pour chaque employé. Le nombre d'employés est suffisant pour les tâches à réaliser. Les heures supplémentaires sont rendues en temps, dans un délai de 6 mois suivant la fin de l'année. Les membres de la Voirie doivent rendre leurs heures détaillées à chaque fin de semaine et ces heures sont validées par M. Eric Portner. Lorsque des travaux sont réalisés pour d'autres services, par exemple pour M. Rémy Roulet, la personne de référence pour les employés de la Voirie reste M. Eric Portner.

Scolaire

Les écoles du Haut-Lac ont un nouveau directeur en la personne de M. Teubé. Ce dernier fait preuve de dynamisme et il est agréable de travailler avec lui.

La commission consultative est composée du Directeur des écoles et des cinq Municipaux concernés des cinq Communes du Haut-Lac. Cette commission gère essentiellement le budget alloué au bon fonctionnement de l'établissement.

En 2018, le budget était de CHF 4'377'900.—. Le coût réel en fin d'année était de CHF 4'187'482.—. Pour la Commune de Roche, la facture s'élève à CHF 773'427.— au lieu des CHF 808'000.— prévus au budget. La répartition des coûts entre les Communes est réalisée selon la « Clé Willi ». Ce système assure une répartition des coûts avec différents facteurs. Le premier concerne le nombre d'élèves scolarisés et le deuxième le nombre d'habitants de la Commune, répartis à 50 % chacun. De cette moyenne, on peut déduire que Roche participe à hauteur de 20 % aux frais liés aux établissements scolaires du Haut-Lac.

Un conseil d'établissement traite les problèmes courants (tenues, sécurité, etc.). Il est composé du Directeur, des trois doyens, d'un représentant de la Police, de quelques Municipaux, d'un représentant de l'Union des Sociétés Locales et d'une personne assurant la présidence de l'Association des parents d'élèves.

En 2018, il a été décidé de maintenir les camps. Selon une jurisprudence du Tribunal Fédéral, l'Ecole ne peut pas demander de participation financière aux parents pour assurer des activités tels que les camps de ski. De ce fait, il a été décidé de maintenir les camps, et ce entièrement financé par l'Etablissement.

Une classe allophone (personnes ne parlant pas français) se situe à Roche. Un soir par semaine, plusieurs adultes se retrouvent à la Maison de Commune de Roche afin de prendre des cours de français. Cette classe est gérée par le BCI (Bureau Cantonal d'Intégration).

Les enfants scolarisés du Haut-Lac possèdent tous un abonnement de transport Mobilis. Les zones de transport, ainsi que leur prix sont définis par Mobilis directement. Toutefois, au vu du nombre d'abonnements commandés, un tarif préférentiel a pu être négocié. Cette prestation est prise en charge par les Communes et les coûts sont répartis selon la « Clé Willi ». Les conditions de cet abonnement sont négociables d'année en année.

Les horaires des cours étaient initialement gérés par les Communes. Ce travail était fastidieux et il a été délégué à l'Etablissement scolaire, contre rémunération. Le fait que les horaires de classe soient calés aux heures des transports publics permet de faire des économies. Il n'est pas nécessaire de réaliser des courses spéciales, donc de les payer. Les élèves profitent des bus normaux pour se rendre aux cours.

Roche ne possède pas de Pédibus. Malgré plusieurs appels pour rechercher des bénévoles pour assurer ce service, personne n'a répondu favorablement. Il est supposé qu'une question de responsabilité n'aide pas à trouver quelqu'un. Etre responsable des enfants des autres durant les trajets domicile-école est quelque chose qui peut dissuader de potentiels volontaires.

Le cheminement piéton indiqué par la Commune aux enfants pour se rendre à l'école de Prés-Clos n'est pas ou peu utilisé. Les élèves et les parents, préfèrent se rendre à l'école par la route cantonale, malgré le danger nettement plus élevé. La Commune continuera, à travers différents canaux d'information, à transmettre ses prescriptions. Il est espéré que les gens changeront leur habitude avant qu'un accident intervienne. Concernant la sécurité des écoliers sur la voie publique, il est soulevé que les élèves sont sous la responsabilité de la Commune entre l'école et leur moyen de transport. De ce fait, si certains écoliers se conduisent de manière inappropriée sur la voie publique, conduisant à un accident, c'est la Commune qui est responsable. Les professeurs, une fois les élèves hors du périmètre scolaire ne sont pas responsables de ceux-ci, même s'ils utilisent le même bus qu'eux.

UAPE

L'UAPE de Roche est dépendante de Villeneuve qui est sous l'égide de l'ARASAPE. Le coût annuel de fonctionnement de cette dernière est de CHF 14'000'000.—. Les différentes subventions cantonales et fédérales permettent d'avoir à charge des Communes un coût de CHF 5'000'000.—. Une clé de répartition prenant en compte le nombre de parents donne le coût à payer par Commune. Concrètement, plus une Commune a de parents, plus elle doit payer, et ce indépendamment des revenus de ceux-ci. Notre Commune possède beaucoup de parents ayant des revenus mensuels faibles à moyens. Malgré cela, la Commune ne peut pas baisser sa participation au coût. Le tarif moyen par habitant pour Roche est de CHF 185.— par habitant. Dans les autres communes, il avoisine les CHF 120.—.

Population de Roche

En 2018, Roche a effectué deux naturalisations. La cérémonie « Bienvenue chez vous » a été remise sur pied en 2018. Elle a eu lieu un jeudi du mois de novembre et non un vendredi du mois d'avril. Ont été conviés les nouveaux habitants, les jeunes citoyens ainsi que les naturalisés. Une centaine de personnes était présente. Ceci est une réussite et nous pouvons être contents de donner l'occasion à toutes ces personnes de se sentir accueillies dans notre village et ainsi leur donner une possibilité de s'intégrer. Nous souhaitons souligner l'activité de l'Association des voisins du Grand-Cercllet qui dynamise la vie de village et crée un véritable lien entre les anciens ou nouveaux quartiers.

Protection civile

Les relations avec la Protection civile d'Aigle District sont bonnes. La Commune ne sollicite pas cette organisation pour des travaux d'intérêts publics (réfection de chemins forestiers par exemple) car il est nécessaire d'effectuer une demande 2 ans à l'avance au SSCM (Service Sécurité Civile et Militaire). Le bataillon constate un manque de 150 astreints afin de répondre au quota imposé par la loi.

Sécurité

En 2018, 205 événements marquants ont été signalés et la Municipalité a déposé 1 plainte auprès de la Gendarmerie. Suivant le type de dégât, et la somme nécessaire à la réparation, la Commune demande un remboursement des réparations avant de retirer sa plainte. Toutefois, force est de constater qu'il n'est jamais facile de retrouver le coupable et que les procédures sont relativement longues.

Lors des manifestations sur le territoire communal, la Commune paie la sécurité pour tout ce qui se passe à l'extérieur de la manifestation, par exemple à l'extérieur de la Rotzéranne lors d'un loto ou lors du Nouvel an. La sécurité à l'intérieur des locaux est à la charge des organisateurs.

Concernant les jeunes qui peuvent parfois perturber la paisibilité du village, le Municipal en charge de la sécurité a établi le dialogue avec eux. Si la situation devient critique, une entreprise de sécurité est appelée en renfort.

Groupement Forestier des Agites (GFA)

La Commission de Gestion a assisté à l'Assemblée Générale. Le GFA fonctionne globalement bien et l'inspecteur cantonal, présent à l'assemblée, a soulevé sa satisfaction quant au travail et aux bonnes relations avec les autorités cantonales. Mis à part quelques petits accidents, il n'y a pas eu de problèmes de sécurité au travail, ceci grâce à une formation continue suivie régulièrement par les employés.

Selon le président du Comité directeur la situation financière est saine. Mais comme pour d'autres entreprises du même type, il reste une question d'interprétation de la loi sur la TVA à régler. Suivant l'issue des discussions, ceci pourrait coûter un certain montant au GFA.

Le nouveau centre forestier à Roche sera fonctionnel à partir de mi-juin et une inauguration est prévu pour le 30 août.

Assurances de la Commune

La Commune est correctement assurée. Il est à signaler qu'elle possède une RC si la personne faisant office de boursier communal venait à faire son travail de manière malhonnête. Une protection juridique fait aussi partie du panel d'assurances. Les différents contrats sont répartis au sein de plusieurs établissements, ce qui assure une certaine sécurité en cas de problème avec une des sociétés.

Personnel administratif et gestion informatique

La Commune possède un organigramme clair et chaque employé possède un cahier des charges qu'il a signé. Ceci permet d'avoir une organisation hiérarchique claire et fonctionnelle.

En 2018, une personne a fait preuve de violence envers le greffe. Les personnes présentes ont géré la situation elles-mêmes. Une discussion a eu ensuite lieu entre les employés et le Syndic. Il n'a pas été souhaité de prendre des mesures spéciales, comme la mise en place de vitres blindées. Il est à souligner la bonne réaction du personnel et il est à espérer que ce genre de phénomène ne se reproduise plus à l'avenir. Il est inconcevable que le personnel subisse des violences verbales ou physiques.

Les Municipaux ne possèdent pas de cahier des charges. Rien ne détermine ce qu'ils peuvent faire ou ne pas faire. Aucune indication concernant ce point ne figure auprès du Canton. Selon Madame la Préfète, chaque municipal doit gérer son dicastère comme bon lui semble.

Le programme informatique qui est utilisé pour la gestion de la Commune date de 1998. Il est nécessaire de le remplacer afin d'être performant et d'avoir tous les outils de travail nécessaires à la bonne réalisation du travail des employés.

Des sauvegardes informatiques sont effectuées régulièrement. Une sauvegarde est réalisée sur un NAS et une autre sauvegarde est déportée dans des locaux externes à la Commune. Ainsi, en cas de sinistre grave, il est possible de traiter les dossiers dans les plus brefs délais.

Vacations

Les vacations du Conseil Communal ont augmenté de plus de 50 % depuis 2013 et celles de la Municipalité de plus de 10 %. Les préavis sont réalisés par les Municipaux, ce qui est une particularité Rotzéranne.

Les montants, bien que justifiés, sont considérables pour notre Commune. Il est nécessaire de bien planifier les séances afin de savoir si chaque personne est indispensable ou pas. Nous ne nous pouvons pas nous permettre, Municipalité et Conseil Communal, de dépenser les deniers publics sans nécessité. Nous ne souhaitons pas avec ces propos, créer une polémique qui n'a pas lieu d'être. Nous souhaitons uniquement rappeler à tous les membres de la vie politique rotzéranne que nous sommes rétribués, à plus ou moins grande importance, par les citoyens du village.

Vœux et remarques

Vœu n° 1

Créer un compte bâtiment en effectuant un prélèvement sur les loyers perçus afin de pouvoir anticiper les différents travaux qui pourraient intervenir subitement (remplacement chaudière, assainissement toiture, etc.).

Vœu n° 2

Créer une liste du patrimoine immobilier communal et réaliser un état visuel des bâtiments communaux afin de planifier certaines interventions dans le temps.

Vœu n° 3

Etudier la venue d'un animateur social afin de parler avec certains jeunes perturbateurs.

Remarque n° 1

Le Chemin de la Buanderie est dans un état déplorable. Selon les informations reçues, cet accès devait être remis en état par le promoteur de la parcelle n° 14.

Remarque n° 2

Un système de ralentissement définitif serait à étudier à la sortie Nord du passage sous-voies de la gare CFF.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Roche

Vu le préavis n° 43/2019 de la Municipalité au Conseil communal relatif à la gestion et aux comptes 2018

Ouï le rapport de la Commission de gestion

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour

- Décide
1. D'approuver le présent rapport de gestion 2018
 2. D'accepter les comptes communaux pour l'exercice 2018, tels que présentés, avec des charges pour un montant de CHF 8'707'937.69 et des revenus pour un montant de CHF 8'705'807.71
 3. De valider l'excédent de charges 2018 de CHF 2'129.98
 4. D'absorber l'excédent de charges à capital au bilan, passant de CHF 939'301.60 à CHF 937'171.62 (solde à nouveau)
 5. D'approuver la gestion relative à l'exercice 2018 et d'en donner décharge à la Municipalité.

Ont signé :

Seewer Line

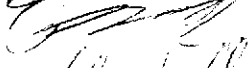


Teixeira Angélique

Ecoffey Florian



Fischer David



Keller Christoph



Nagloo Gilles

